



separé de corps, on veut vivre ensemble

Par **isabelle teston**, le **04/02/2013** à **10:08**

Mon ami est séparé de corps et on veut vivre ensemble car la procédure est trop longue à notre goût et qu'il ne peut exercer son droit de garde classique car, domicilié chez sa soeur, il n'y a pas l'espace nécessaire pour qu'il reçoive ses enfants. Place que, moi, j'ai largement vu que j'occupe une grande maison avec mes enfants.

Que risque-t-il s'il emménage avec moi, sachant que sa future ex-femme a de multiples aventures qu'on peut prouver et que notre relation a commencé après qu'il se soit séparé de celle-ci ?

De plus, il faut savoir qu'elle lui a fait pour plus de 40000€ de dettes, contractées à son insu en imitant sa signature, qu'elle perçoit une pension de 560€ qu'elle veut faire augmenter à 600 et qu'elle demande 50000€ de prime compensatoire !

Par **youris**, le **04/02/2013** à **10:32**

bjr,

la séparation de corps est une situation juridique résultant d'un divorce.

il met fin à l'obligation de vie commune mais les conséquences et obligations du mariage demeurent (devoir de fidélité et obligation de secours).

il vaudrait mieux convertir cette séparation de corps en divorce.

le fait d'avoir des aventures ne modifie la possibilité de demander et d'obtenir une prestation compensatoire.

quant aux dettes faites par sa femme en imitant sa signature, il devait faire le nécessaire devant un tribunal.

le divorce pour faute ne présente guère d'intérêt pour les époux car même un époux fautif peut obtenir une prestation compensatoire.

cdt